

CULTURE JURIDIQUE DU RESPONSABLE TRAVAUX

A l'attention des chargés d'affaires et des conducteurs de travaux.

Code E944

3 jours

Tarifs : 1280 € HT
(repas du midi compris)

Dates :

14 au 16 Avril ou 23 au 25 Juin 2008

ou

24 au 26 Septembre 2008



OBJECTIFS

- Etudier les cas de litiges les plus courants liés à l'exécution des marchés.
- Acquérir les réflexes préventifs en vue de défendre au mieux les intérêts de l'entreprise.

PERSONNES CONCERNÉES

- Conducteurs de travaux.
- Chefs de chantier expérimentés.
- Chefs de projet et chargés d'affaires responsables du suivi des travaux.

PÉDAGOGIE

- Cette formation s'appuie à la fois sur des exposés théoriques, sur des études de cas et sur la jurisprudence.

ANIMATEUR

- Daniel BALZANO, Conseil en gestion du risque dans le secteur du BTP.



Tél. : 01 30 85 24 90 / 01 30 85 24 09
Fax : 01 30 85 24 87

PROGRAMME

Les principes généraux applicables aux marchés publics et privés

- La notion de louage d'ouvrage.
- Les caractéristiques du contrat d'entreprise.
- Obligations de résultat et de moyens.
- Les textes fondamentaux des marchés privés.
- Les textes fondamentaux des marchés publics.
- La passation des marchés privés.
- La passation des marchés publics.

Les rôles et les missions des différents intervenants

- L'entrepreneur titulaire du marché.
- Le sous-traitant.
- Les entrepreneurs groupés.
- La maîtrise d'ouvrage.
- La maîtrise d'œuvre.
- Le contrôle technique.
- Le coordonnateur sécurité.

La gestion administrative des marchés

- La représentation des parties.
- La communication entre les parties :
 - ordres de service,
 - compte rendu de chantier,
 - avenants,
 - décision de poursuivre,
 - attachements et constats.
- Les modifications apportées au marché :
 - augmentation de la masse des travaux,
 - diminutions de la masse des travaux,
 - travaux modificatifs,
 - prolongation des délais,
 - prix nouveaux.
- La gestion financière :
 - avances,
 - acomptes,
 - paiements partiels,
 - décompte final - décompte général,
 - retenue de garantie,
 - garantie de paiement,
 - cautions,
 - mémoire de réclamation.
- La réception des travaux :
 - définition légale,
 - modalités contractuelles,
 - effets,
 - réserves,
 - garantie de parfait achèvement,
 - garantie de bon fonctionnement,
 - garantie décennale,
 - assurances.
- Le règlement des litiges :
 - procédures amiables,
 - arbitrage,
 - procédures contentieuses.